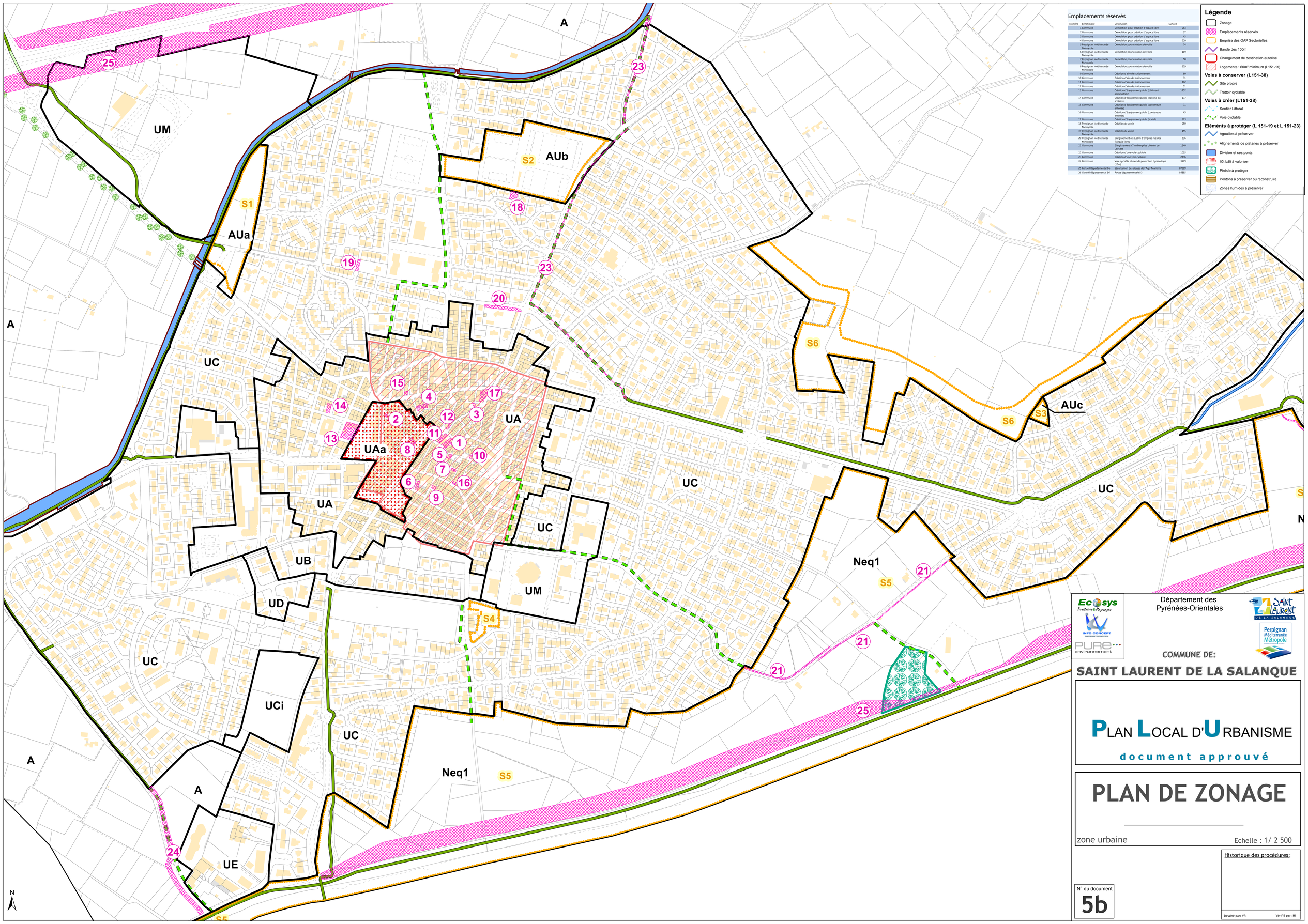

Emplacements réservés

Numéro	Bénéficiaire	Destination	Surface
1	Commune	Démolition pour création d'espace libre	263
2	Commune	Démolition pour création d'espace libre	37
3	Commune	Démolition pour création d'espace libre	41
4	Commune	Démolition pour création d'espace libre	220
5	Perpignan Méditerranée Métropole	Démolition pour création de voirie	74
6	Perpignan Méditerranée Métropole	Démolition pour création de voirie	119
7	Perpignan Méditerranée Métropole	Démolition pour création de voirie	58
8	Perpignan Méditerranée Métropole	Démolition pour création de voirie	129
9	Commune	Création d'aire de stationnement	60
10	Commune	Création d'aire de stationnement	31
11	Commune	Création d'aire de stationnement	362
12	Commune	Création d'aire de stationnement	51
13	Commune	Création d'équipement public (bâtiment administratif)	1152
14	Commune	Création d'équipement public (cantine ou scolaire)	177
15	Commune	Création d'équipement public (conteneurs enterrés)	71
16	Commune	Création d'équipement public (conteneurs enterrés)	45
17	Commune	Création d'équipement public (social)	373
18	Perpignan Méditerranée Métropole	Création de voirie	250
19	Perpignan Méditerranée Métropole	Création de voirie	155
20	Perpignan Méditerranée Métropole	Elargissement à 10,50m d'emprise rue des français libres	536
21	Commune	Elargissement à 7m d'emprise chemin de Leucate	1640
22	Commune	Création d'une voie cyclable	1035
23	Commune	Création d'une voie cyclable	2496
24	Commune	Voie cyclable et mur de protection hydraulique (10m)	3229
25	Conseil Départemental 66	Sécurisation des dégrade de l'Agly Maritime	87885
26	Conseil départemental 66	Route départementale 83	89885

Légende

- Zonage
- Emplacements réservés
- Emprise des OAP Sectorielles
- Bande des 100m
- Changement de destination autorisé
- Logements : 60m² minimum (L151-11)

Voies à conserver (L151-38)

- Site propre
- Trottoir cyclable

Voies à créer (L151-38)

- Sentier Littoral
- Voie cyclable

Eléments à protéger (L 151-19 et L 151-23)

- Agouilles à préserver
- Alignements de platanes à préserver
- Division et ses ponts
- Ilôt bâti à valoriser
- Pinède à protéger
- Pontons à préserver ou reconstruire
- Zones humides à préserver

Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE:

SAINT LAURENT DE LA SALANQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME

document approuvé

PLAN DE ZONAGE

zone urbaine

Echelle : 1/ 2 500

N° du document

5b

Historique des procédures:

Dessiné par: VR

Vérifié par: HI